



RIFSEEP DE LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE : ON N'EN A PAS FINI ! Quand le ministère fait rimer « concertation » avec « impréparation » et « précipitation »

Jeudi 8 décembre a eu lieu le Comité technique ministériel où était présenté pour avis le projet d'arrêté pour l'adhésion du corps des conservateurs au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ([RIFSEEP](#)).

Les documents transmis avant l'instance avaient, dès leur réception, fait l'objet d'une interrogation quant aux montants plafonds qui étaient indiqués : en effet ceux-ci ne correspondaient en rien aux demandes qui avaient été clairement énoncées par les organisations syndicales quelques jours auparavant lors de la troisième réunion ([voir notre précédent tract intersyndical](#)).

À l'ouverture du point, assez tard dans la journée, les représentants de l'administration ont alors annoncé un changement complet de position concernant ces fameux montants. En effet, quelques minutes auparavant, le projet d'arrêté des Architectes-urbanistes de l'État (AUE) venait d'être exposé avec des montants bien supérieurs. L'administration s'est ainsi rendue – enfin - aux arguments des organisations syndicales et a accepté de relever les plafonds des conservateurs, qui, comme les AUE assurent des missions scientifiques et administratives de niveau A+.

Sur la forme, si nous avons pu apprécier ce ralliement de dernière minute à notre argumentaire, il reste cependant la grande incertitude du passage du « GU », dit aussi guichet unique pour la DGAFP d'une part et Bercy d'autre part qui valident - ou non - les montants proposés par les ministères pour leurs corps.

L'administration du ministère, secrétaire général et directeur général des patrimoines en tête, s'est engagée, avec l'accord du cabinet, à défendre coûte que coûte ces plafonds, en s'appuyant sur la décision du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) concernant les plafonds alloués aux AUE et en s'assurant le soutien des secrétaires généraux du ministère de la Défense (MINDEF) et du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) ; en effet, ces deux ministères ont depuis longtemps opté pour une politique de reconnaissance des conservateurs qu'ils emploient en leur accordant notamment un régime indemnitaire bien plus favorable que celui dispensé par le ministère de la Culture.

Si l'engagement de l'administration visant à remonter les plafonds est louable, il est regrettable que cela arrive aussi tardivement.

L'absence d'anticipation, la volonté manifeste de ne pas laisser le temps aux représentants des organisations syndicales de travailler correctement, la rétention d'informations, la multiplication des projets successifs soumis aux organisations syndicales avec, parfois, des propositions plus qu'alambiquées, rien n'a été fait pour que cette « adhésion » au RIFSEEP pour les conservateurs se passe correctement.

Face à une telle absence de dialogue, il eût été logique d'en arriver à une situation de blocage et il eût été facile, une fois de plus, de rendre les organisations syndicales responsables d'un échec organisé.

Mais grâce à la mobilisation de tous et à la pugnacité de vos représentants, l'administration a bien été obligée de revoir sa copie. Il ne faut cependant pas croire qu'aujourd'hui le combat pour la revalorisation d'un corps oublié pendant près de trente ans est définitivement gagné.

Les organisations syndicales ont su prendre leurs responsabilités et, en partageant les votes entre « abstention » et « contre »¹ (personne n'a voté « pour »), ont clairement signifié à l'administration que désormais la balle est dans son camp pour défendre, auprès de la DGAFP et de Bercy, le corps d'encadrement dont le ministère de la Culture assure lui-même la formation initiale. **Les OS sont allées au bout de ce qu'il était possible de faire** dans une concertation mal organisée. À l'administration désormais d'œuvrer pour rattraper le temps qu'elle n'a pas su ou voulu donner à un dialogue de qualité et de porter jusqu'au bout, en l'assumant, un projet ambitieux pour les conservateurs et pour l'ensemble de la filière.

L'administration s'est engagée lors du CT-M, à présenter les arrêtés RIFSEEP des corps des AUE et des conservateurs en même temps au guichet unique, dans un souci de cohérence et en sollicitant le soutien des autres ministères employeurs de conservateurs. Elle s'est également engagée à tenir informées les OS de la teneur et de l'évolution des discussions avec la DGAFP puis le guichet unique. Elle s'est enfin engagée à associer étroitement les OS à l'élaboration de la circulaire de gestion. Sur ce dernier point, la « matrice » de correspondance groupes/fonctions n'est absolument pas achevée, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des tâches scientifiques, de même que le socle indemnitaire annuel n'est pas fixé pour chacun des quatre groupes et un nouveau cycle de concertation doit avoir lieu au premier trimestre. Les OS restent donc fortement mobilisées !

Pour que la gestion de l'échec ne se perpétue par ailleurs pas, les OS ont aussi clairement indiqué qu'il était hors de question que le même scénario se reproduise lors de la concertation pour l'adhésion au RIFSEEP des autres corps de la filière scientifique (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) et de l'ensemble des corps de recherche. Nous avons donc demandé que le calendrier, encore inconnu, de l'ensemble des réunions nous soit communiqué le plus tôt possible et que les documents fournis correspondent à ceux que nous avons régulièrement réclamés pour travailler sur les groupes de répartition pour les conservateurs.

Tant qu'une réponse positive de la DGAFP n'est pas tombée, tout peut être remis en cause. Il importe donc de rester vigilants et mobilisés, même en cette période de fin d'année.

Le positionnement final du corps des conservateurs dans le RIFSEEP est un point d'étape essentiel pour tous les autres corps scientifiques et de recherche.

L'intersyndicale CFDT-Culture, CFTC, CGC, Snac-Fsu, Unsa-Culture
Paris le 15 décembre 2016

(1) Résultat du vote : CFDT et UNSA/CFTC : Abstention ; FSU et SUD : Contre. La CGT avait quitté la séance en cours d'examen du point et n'a donc pas participé au vote.